

POURQUOI S'ENGAGER ?

- Agir très concrètement pour une société plus solidaire
- Vivre une expérience humaine collective
- Être utile aux autres
- Connaître les formes d'engagement
- Donner du sens à votre action



90 000 jeunes l'ont déjà vécu !

**9 participants sur 10
sont satisfaits de leur séjour de cohésion*.**



Pour
en savoir plus,
rendez-vous sur
snu.gouv.fr
#SNU2024

* Études INJEP 2021 et 2022.

#SNU2024 POUR MOI, POUR LES AUTRES, POUR LA FRANCE.

**Vous avez entre 15 et 17 ans en 2024
Rejoignez l'équipe SNU**

snu.gouv.fr



1 LE TEMPS DE COHÉSION

LE SÉJOUR COLLECTIF

Dans un centre SNU, retrouvez pendant **douze jours** des jeunes venus d'autres départements qui partagent votre envie de faire bouger les choses et de vous engager pour la société. Vous pouvez choisir parmi les **différents séjours proposés**, en fonction de votre zone de congés scolaires.

2024

Séjour février	Séjour printemps	Séjour juin	Séjour juillet
• Zone C* : du 12 au 24 février • Zone A* : du 19 février au 2 mars • Zone B* : du 26 février au 9 mars	• Zone C* : du 8 au 20 avril • Zone A* : du 15 au 27 avril • Zone B* : du 22 avril au 4 mai	• Toutes zones : du 17 au 28 juin	• Toutes zones : du 3 au 15 juillet

Activités renforçant la cohésion, l'autonomie et l'engagement

Projets collectifs, ateliers pratiques, sport, temps de démocratie interne, rites républicains, etc.

Activités liées aux enjeux de société

Citoyenneté, institutions européennes, santé, services publics, mémoire et défense, culture, développement durable, patrimoine, etc.



Maxime, 15 ans, Créteil

« Nous avons pratiqué une initiation au secourisme par le biais de quatre ateliers autour du massage cardiaque, du défibrillateur, des différents types d'hémorragie et, pour finir, de la position latérale de sécurité (PLS), tout cela encadrés par des secouristes. Cela nous permettra de savoir agir en cas d'urgence. »

→ Le séjour de cohésion est gratuit : transport, alimentation, activités et tenue de volontaire, tous les frais sont pris en charge.

* Zone A : académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.
Zone B : académies d'Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg.
Zone C : académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

2 LE TEMPS DE SERVICE À LA NATION

Vous pouvez poursuivre votre parcours SNU avec un temps d'engagement court, dans le cadre d'une mission d'intérêt général, ou d'un engagement plus long qui peut prendre plusieurs formes.

LA MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Vous pouvez effectuer votre mission d'intérêt général **tout au long de l'année (minimum 84 heures) pendant douze jours consécutifs** durant l'année qui suit le séjour de cohésion.

Près de chez vous, des **organismes publics** (collectivités territoriales, services de l'État, établissements publics, etc.) et des **associations** vous proposent des offres de mission correspondant à vos attentes et à vos disponibilités.

Des exemples ?

Missions solidaires, aide à des publics fragiles, chantiers de restauration du patrimoine, organisation d'un événement culturel ou sportif, etc.

L'ENGAGEMENT LONG

Vous pouvez vous engager dans un dispositif de volontariat comme le Service civique, qui est indemnisé, les réserves, ou dans du bénévolat, **avant vos 25 ans** et pour une durée **de trois mois à un an**.

Quelles missions ?

Elles s'effectuent dans le cadre des dispositifs d'engagement existants : Service civique, bénévolat associatif (jeuxaider.gouv.fr), sapeur-pompier volontaire, réserviste, volontariat des armées ou de la gendarmerie, etc.



Nadia, 18 ans, Marseille

« J'ai décidé de continuer avec une mission de Service civique, je restaure un château du XIV^e siècle... et j'adore ! Ça m'a donné envie de continuer mes études dans le secteur de la culture et du patrimoine ! »

© MENJ - Julie Bourges